



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Présents : Odile LACOUTURE, David BIARNES, Didier BERGES, Françoise METZINGER THOMAS, Joël DUBOIS, Philippe PILOTTE, Christine PIETS, Pierre PESLAY, Nadine TASTET, Fabienne BOUEILH, Guillaume CLAVE, Sébastien DAUDON, Muriel BORDELANNE, Marie-France GAUTHIER, Cyrille CONSOLO

Excusé avec pouvoir : Jean-Philippe PEDEHONTAA donne pouvoir à David BIARNES

Excusés : Eliane HEBRAUD, Marie-Pierre DARGELOS, Bruno TAUZIET

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Le Conseil Municipal désigne Madame Françoise METZINGER THOMAS, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour de la séance

- Elections sénatoriales du 24 Septembre 2023 : désignation des délégués titulaires et délégués suppléants

1 - Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : Désignation des délégués titulaires et délégués suppléants

Madame le Maire rappelle que toutes les communes doivent procéder ce jour (date fixée par le Préfet) au vote des délégués et suppléants en vue de constituer le « collège électoral » des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2023.

Il convient donc d'élire au sein du Conseil municipal 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Elle rappelle qu'en application des articles L.289 et R.137 et suivants du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs

candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Madame Odile LACOUTURE préside le Bureau des élections constitué de quatre membres du conseil municipal : les deux plus âgés et des deux plus jeunes présents, soit :
Marie-France GAUTHIER, Odile LACOUTURE, Muriel BORDELANNE, Sébastien DAUDON.

Une liste unique est déposée : « **Bien vivre ensemble à Grenade** »

LACOUTURE Odile

BIARNES David

HEBRAUD Eliane

BERGES Didier

METZINGER THOMAS Françoise

PEDEHONTAA Jean-Philippe

DARGELOS Marie-Pierre

PILOTTE Philippe

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets.

Vote pour l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants :

Nombre de votants : 16 (dont 1 procuration)

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 16

Nombre de bulletins « nul » : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Dépouillement :

Liste « **Bien vivre ensemble à Grenade** » : 16 voix

Sont élus délégués titulaires, au 1er tour :

LACOUTURE Odile

BIARNES David

HEBRAUD Eliane

BERGES Didier

METZINGER THOMAS Françoise

Sont élus délégués suppléants, au 1er tour :

PEDEHONTAA Jean-Philippe

DARGELOS Marie-Pierre

PILOTTE Philippe

Le procès-verbal de l'élection est transmis par Email à la Préfecture et affiché à la porte de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35'

Mme le Maire,
Odile LACOUTURE



La Secrétaire de séance,
Françoise METZINGER THOMAS

